

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèses et Traitement :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 722

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Abdelkader

Date de naissance : 01-12-1949

Adresse : Cité Oulad Ziane app 13 ins 11

Casablanca

Tél. : 0659 808360

Total des frais engagés : 8421,40

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. A.F. EL KHALIDY
NEUROLOGUE
Résidence Les Fleur.
59, Bd. Zertkouni-Casa

Date de consultation : 15/12/2020

Nom et prénom du malade : Abdelkader

Age : 79

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

30/12/2020

Nature de la maladie : maladie de Parkinson

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Le : 15/12/2020

Signature de l'adhérent(e) : MAB

MUPRAS
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 DEC 2020	C2	300 DH		J.F. EL KHALIDY NEUROLOGIE Residence Las Fleur Bd. Zerkouni Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JIHANE RHAZOUA N° 141 EP 551 28, Centre Commercial Cite Ouled Ziane Casablanca Tel.: 0522 60 55 15	18/12/20	261 + 8125,40 f

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

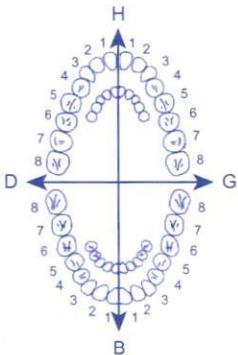
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire

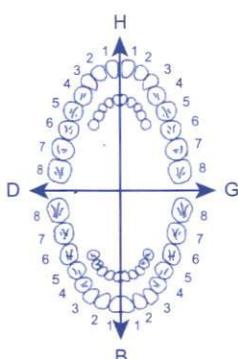
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAITEMENTS



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

NOVARTIS
PPV : 321,00

valable 3 mois

Le 15/12/2020

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Dr EL KHADY Ahmed Faïd

Certifie que Mlle, Mme, M. :

Lili Faïd

Présente

une maladie de Parkinson

Nécessitant un traitement d'une durée de :

(hors) 3 mois

Dont ci-joint ordonnance :

Stalevo 300 + Topiram + Neuraltum

(à défaut noter le traitement prescrit)

+ Algida

site : www.mupras.com // mail : reclamation@mupras.com // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : 6ème étage, Angle Rue Allal BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heintz) - Casablanca

12/12/2020
7^{me} 722 -

Dr. A. F. EL KHADY
NEUROLOGUE
Résidence Les Fleur-
59, Bd. Zerkouni-Casa

NOVARTIS
PPV : 321,00 DH

19 63
91 37

NOVARTIS
PPV : 321,00 DH

nca,le :

HANE

05 22 20 19
05 22 27 9

NOVARTIS
PPV : 321,00 DH

PHARMACEUTICALS
Bd. Sidi Med Ben Abdellah E.P. BSIRI
Sidi Ouled Ziane
55 15

NOVARTIS
PPV : 321,00 DH

321,00
vsl

Boî

NOVARTIS
PPV : 321,00 DH

298,00

(2)

Stalevo 50
250 mg + 14



NOVARTIS
PPV : 321,00 DH

54,60

(3)

Nefsal 7,5



LOT 191577
EXP 10/2022
PPV 54.60 DH

43,00

(4)

Alfauntel 1000
1000 mg

100

21,00

(5)

Alpile 25 x 21



mg
LOT 209024
EXP 09/22
PPV 21DH80
J.R. A.
NEURO-
Residence Les
59 Bd. Zerkoune-Casa

8121,40

th

au fin